

DÉLIBÉRATION N°2026-61

*Vu le Code de l'Éducation ;*

*Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;*

*Vu le Code de l'éducation, notamment son article R. 719-64 modifié par décret du 02 décembre 2024 ;*

|                                                                 |    |
|-----------------------------------------------------------------|----|
| <b>Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :</b> | 31 |
| Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative : | 31 |
| <b>Membres présents ayant voix délibérative :</b>               | 23 |
| Dont Membres représentés ayant voix délibérative :              | 6  |
| <b>Quorum :</b>                                                 | 16 |

Considérant qu'il appartient au conseil d'administration de se prononcer sur les grandes orientations budgétaires, le conseil d'administration de l'EPE a pris la délibération suivante à l'unanimité :

La lettre d'orientation stratégique pour l'année 2027, telle que décrite dans l'annexe à la présente délibération, est approuvée.

Fait à Nîmes le 23 septembre 2026

Le président de Nîmes Université

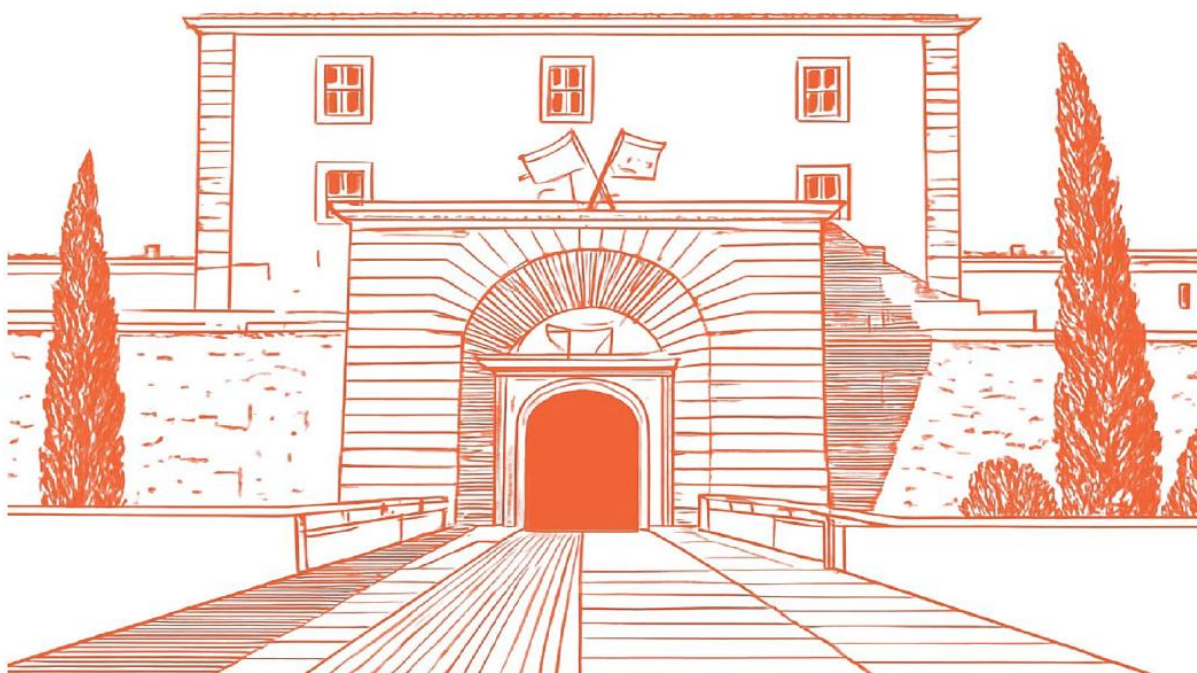
Benoît ROIG

Le Président  
de l'université de Nîmes  
Signé électroniquement par : Benoît ROIG  
Date de signature : 25/09/2026  
Qualité : Président de Nîmes Université  
Benoît ROIG

Classée sous la référence : 2026-61  
Publiée sur le site de Nîmes Université le : 25/09/2026  
Transmis au recteur le : 25/09/2026  
Affichée sur le site internet de l'Université et affichée sur le site Vauban de l'université pour une durée de deux mois

Modalités de recours contre la présente délibération :  
En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du président de l'université de Nîmes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes.

# LETTRE D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2027



## **Préambule**

La lettre d'orientation budgétaire (LOB) pour l'année 2027 ouvre le processus d'élaboration du budget initial de Nîmes Université, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental, qui sera soumis à l'approbation du Conseil d'administration en décembre 2026.

La LOB fixe les grandes orientations budgétaires et financières de l'établissement. Elle constitue un outil essentiel de pilotage pour ses instances de gouvernance et permet d'inscrire l'élaboration du budget initial et des éventuels budgets rectificatifs dans une trajectoire pluriannuelle.

Elle est également l'expression d'une responsabilité collective. Dans le cadre défini par les statuts et le règlement intérieur de Nîmes Université, elle doit permettre à l'établissement, à ses établissements-composantes et à ses établissements associés de partager une même ambition et de coordonner leurs choix au service d'un projet universitaire commun.

Cette exigence est d'autant plus forte que Nîmes Université poursuit sa construction en tant qu'établissement public expérimental et prépare sa transformation en Grand Établissement. La réussite de cette évolution repose autant sur la solidité de sa trajectoire financière que sur sa capacité à mieux travailler ensemble, à mutualiser lorsque cela est pertinent et à utiliser ses ressources de manière plus efficace.

2027 verra l'établissement rendre un rapport d'autoévaluation de l'expérimentation et accueillir la visite du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) pour son évaluation

Nous rappelons que chaque établissement-composante dispose d'une personnalité morale propre et conserve à ce titre une pleine autonomie budgétaire. Toutefois, il veillera à respecter les orientations stratégiques ainsi que les orientations budgétaires contenues dans cette lettre.

## Introduction : une année 2027 encore sous contraintes fortes

L'élaboration du budget 2027 intervient dans un environnement marqué par de fortes incertitudes politiques, économiques et budgétaires ainsi que des contraintes à la fois externes et internes.

### - Contraintes externes

Les élections municipales de 2026 ont conduit à une alternance politique au niveau de la ville et de la métropole. Les orientations de la nouvelle majorité doivent être prise en compte dans la stratégie territoriale de Nîmes Université. Par ailleurs, l'année 2027 constituera une année électorale majeure au niveau national, avec les élections présidentielles et législatives. Cette échéance introduit une incertitude sur les orientations stratégiques et budgétaires qui seront retenues par le prochain Gouvernement. Elle est susceptible d'avoir des conséquences sur les politiques publiques en matière d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi que sur le niveau et l'évolution des moyens alloués aux établissements. Si les assises du financement des universités a permis d'établir le constat d'un sous financement général des universités, elles n'ont pas abordé le rééquilibrage des établissements sous dotés.

De plus, les dispositifs actuels ne compensent pas intégralement les augmentations des différentes charges telles que la progression mécanique de la masse salariale, liée notamment aux revalorisations du point d'indice de la fonction publique, aux mesures indemnitaires ponctuelles telles que la prime de pouvoir d'achat ou encore à l'évolution du financement du glissement vieillesse technicité. Les coûts de fonctionnement demeurent également durablement élevés du notamment aux conflits internationaux. Les dépenses liées aux fluides en constituent une illustration particulièrement significative : elles sont passées de 295 K€ en 2021 à 487 K€ en 2026, soit une augmentation de 192 K€ et de 165 %. Les conflits internationaux présagent de la poursuite de ces augmentations. La mise en œuvre de la Loi de programmation de la recherche, porteuse d'opportunités importantes pour la recherche, n'a pas été financée telles que prévue et s'est également accompagnée de charges dont les compensations financières ne couvrent pas nécessairement l'ensemble des conséquences pour les établissements. À ces évolutions s'ajoutent les nouvelles charges résultant notamment de la généralisation de la mutuelle pour les personnels contractuels, de la prise en compte du CAS Pension et de l'augmentation des plafonds de masse salariale sur ressources propres.

### - Contraintes internes

Ces contraintes nationales et internationales sont accentuées par la situation propre de Nîmes Université.

L'établissement demeure, parmi les universités pluridisciplinaires hors santé, l'établissement métropolitain le plus faiblement doté. Cette sous-dotation structurelle représente un déficit annuel de subvention pour charges de service public estimé entre 17 et 18 millions d'euros, selon les comparaisons établies avec la moyenne des moyens octroyés aux établissements similaires.

Cette situation limite durablement la capacité d'investissement de l'établissement et accroît sa dépendance à l'égard des financements compétitifs et des ressources propres.

Elle impose donc une exigence particulière dans l'utilisation des moyens qui sont alloués et collectés.

Pour 2027, cette exigence se traduira par quatre orientations complémentaires :

- affirmer l'importance des missions essentielles de formation, de recherche, d'innovation et de réussite et vie étudiante ;

- développer les ressources propres et la capacité à mobiliser les financements compétitifs ;
- maîtriser les dépenses et rechercher les économies durables ;
- renforcer la coopération inter-établissements au sein de Nîmes Université, afin de rechercher les économies d'échelle et les gains d'efficacité que permet une action collective.

La maîtrise budgétaire ne doit donc pas être considérée nécessairement comme une réduction des dépenses. Elle doit permettre de dégager progressivement des marges de manœuvre pour financer les priorités stratégiques de l'établissement.

## **1. Une dernière année de transition vers la construction du Grand Établissement**

L'ordonnance de décembre 2018 ayant permis la création des établissements expérimentaux arrivant à son terme, l'EPE Nîmes Université abordera en 2027 l'étape finale de son développement, avec la perspective de sa transformation en Grand Etablissement. La remise au ministère du rapport d'autoévaluation au début de l'année 2027, sera suivie, en Mars, de la visite d'un comité d'évaluation du HCERES, qui formulera un avis sur la sortie de l'expérimentation et sur la transformation en Grand Etablissement.

2027 constituera ainsi une année charnière, à la fois consacrée à l'évaluation du chemin parcouru et à la préparation du modèle institutionnel appelé à lui succéder. Il s'agira de consolider les réalisations communes engagées depuis la création de l'EPE, mais également de préparer les nouveaux champs de coopération entre ses différents membres.

Les actions mises en place lors de l'année et demi de l'expérimentation ont déjà permis d'identifier des gains d'efficacité. La mutualisation des services aux étudiants constitue à cet égard une avancée majeure. Elle devra être poursuivie afin d'améliorer l'offre, l'accueil, la qualité du service rendu et l'accès des étudiants aux dispositifs proposés par les membres de l'EPE.

Cette dynamique devra également être étendue, lorsque cela est pertinent, aux fonctions administratives et support, aux achats, aux systèmes d'information, à la communication, à la formation des personnels et à certains dispositifs d'accompagnement.

La mutualisation ne constitue toutefois pas une fin en soi. Elle doit être recherchée lorsqu'elle permet de mieux utiliser les moyens disponibles, de simplifier les organisations, d'améliorer la qualité du service rendu ou de dégager des économies durables.

Dans le même esprit, les actions communes engagées dans les domaines de la formation, de la recherche, de l'international, de la communication et de la vie étudiante devront être confortées.

L'année 2027 devra enfin permettre de poser les bases administratives et financières nécessaires à la transformation en Grand Établissement : adaptation des organisations, structuration des services et harmonisation des pratiques lorsque cela est pertinent.

La construction du Grand Établissement doit ainsi être un projet institutionnel, académique et financier : elle doit permettre de mieux travailler ensemble et de mieux mobiliser collectivement nos ressources.

## **2. Renforcer l'identité académique en matière de formation, recherche et innovation**

Cette période doit être l'occasion d'affirmer les actions communes engagées dans les domaines de la formation, de la recherche, et de l'innovation.

Le projet GARDENER continuera de servir de levier principal pour renforcer l'excellence scientifique, avec l'appui transversal de l'Institut IRIS, le développement d'une politique doctorale ambitieuse et une valorisation accrue des résultats de la recherche.

L'offre de formation devra continuer à évoluer pour mieux répondre aux besoins des étudiants, des territoires et du monde socio-économique : le développement du continuum bac+2/bac+3 avec les lycées ; la pérennisation des nouvelles formations; la co-construction de parcours avec les établissements membres de l'EPE ; le développement de l'apprentissage et de la formation continue ; la réponse coordonnée aux appels à projets régionaux.

La construction de parcours communs et complémentaires entre les membres de Nîmes Université devra être recherchée chaque fois qu'elle permet d'enrichir l'offre de formation, d'éviter les doublons et de renforcer l'attractivité de l'ensemble.

## **3. Affirmer la place de l'étudiant au cœur du dispositif et accompagner les transitions**

La qualité de vie étudiante et l'accompagnement des publics constitueront un autre axe prioritaire, sur la base du schéma directeur de la vie étudiante. en particulier :

- Nîmes Université poursuivra le développement du Centre de soins, afin de renforcer l'accès des étudiants aux services médicaux et de répondre à l'évolution de leurs besoins.
- Les actions de lutte contre la précarité, qu'elle soit alimentaire, hygiénique ou liée au logement, resteront au cœur des préoccupations de l'établissement, en partenariat avec le Crous et les collectivités.
- Le développement de nouveaux espaces de vie étudiante, l'enrichissement de l'offre culturelle et sportive ainsi que la mise en œuvre d'une politique résolue en faveur de la diversité, de l'inclusion et de la lutte contre toutes les discriminations contribueront à faire de Nîmes Université un espace d'études et de vie ouvert, accueillant et responsable.

La coopération entre les membres de l'EPE devra également permettre de mieux coordonner les dispositifs proposés aux étudiants et de leur offrir un parcours plus lisible, plus complet et plus cohérent.

Après plusieurs années de travaux, et la réception des bâtiments Hoche 2, et comptes tenus des ressources financières disponibles, les investissements immobiliers seront limités en 2027. Des études seront néanmoins menées sur la finalisation de l'aménagement du premier étage de la bibliothèque universitaire ainsi que sur l'étanchéité de l'amphithéâtre A5.

Enfin, et les actions en faveur de la transition écologique et d'un développement plus durable seront menés en suivant les priorités indiquées dans le schéma directeur de développement durable et de responsabilité sociétale. Ces actions constituent ainsi à la fois une responsabilité environnementale et un levier de réduction durable de certaines charges.

## **4. Affirmer notre rôle territorial et notre rayonnement international**

Le rayonnement territorial et international constituera un quatrième axe essentiel.

L'antenne de Mende répond à un besoin territorial fort en Lozère, il conviendra de veiller à son accompagnement et à sa projection dans le temps. L'objectif sera de déployer progressivement une offre de formation adaptée aux besoins du territoire et de renforcer l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, le maillage territorial de l'enseignement supérieur promu par Nîmes Université s'est notamment traduite par l'accompagnement de trois campus connectés (Mende, Le Vigan, Alès) dont le développement se poursuivra en 2027.

Cette politique sera conduite en cohérence avec les établissements membres et associés de Nîmes Université, afin de favoriser la complémentarité des offres et de mieux répondre aux besoins des publics et des territoires.

Sur le plan international, Nîmes Université poursuivra le développement de ses coopérations européennes et s'appuiera sur les réseaux de l'EPE pour renforcer son attractivité.

La construction collective de l'établissement doit permettre de donner davantage de visibilité aux compétences et aux expertises présentes sur le territoire et de conforter le positionnement de Nîmes Université comme acteur académique et scientifique reconnu, à la fois profondément ancré dans son territoire et ouvert sur le monde.

## Conclusion : construire ensemble un établissement plus soutenable

L'année 2027 sera une année déterminante pour Nîmes Université.

Elle devra permettre de consolider sa trajectoire financière, de poursuivre les actions engagées au service des étudiants et des personnels et de réussir la transformation de l'EPE en Grand Établissement.

La situation financière de l'établissement impose des choix. Elle appelle une maîtrise accrue des dépenses, la recherche d'économies durables, la diversification des ressources et une priorisation rigoureuse des projets. Mais elle constitue également une invitation à accélérer la transformation engagée.

La coopération entre les membres de l'EPE est aujourd'hui plus qu'un principe institutionnel : elle est une condition de notre réussite collective. La conjonction de moyens, la coordination des politiques et la construction de projets communs doivent permettre de préserver les ambitions de chacun tout en renforçant la soutenabilité de ce nouveau type de coopération.

Cette lettre d'orientation budgétaire affirme donc l'ambition de préparer l'émergence d'un modèle unique d'établissement d'enseignement supérieur soucieux de l'excellence académique et scientifique, attentif à la réussite et au bien-être de ses étudiants, reconnu pour son ancrage territorial et engagé dans l'accompagnement des transitions.

Dans ce contexte, la préparation budgétaire de Nîmes Université doit intégrer une **prudence accrue**, afin de préserver les marges de manœuvre de l'établissement et de limiter son exposition aux évolutions de son environnement institutionnel et financier.

Dans ce contexte, la préparation budgétaire 2027 doit donc reposer sur une prudence accrue, une priorisation des dépenses et une recherche systématique d'économies et de gains d'efficacité.